

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2012

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Gérard Clavier.

Les points suivant sont examinés :

PLU

Suite à plusieurs réunions de travail sur d'éventuelles modifications du plan local d'urbanisme, avec M. OUHAYOUN urbaniste, le rapport est présenté au conseil municipal. Après examen de celui-ci, il apparaît que toutes les demandes seraient prises en compte. Le conseil municipal donne son approbation et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la validation de ces modifications.

TRAVAUX EGLISE

Nous arrivons en fin de soumission. Les demandes de subvention pourront être relancées.

ACQUISITION TRACTEUR

Après diverses propositions (5), le conseil municipal décide et arrête son choix sur le tracteur CLASS aux Ets HUMEZ. Pour la débroussailleuse le choix se porte sur la machine SMA également aux Ets HUMEZ. Le plan de financement sera réétudié au moment voulu.

INTERNET

Le site internet doit rouvrir demain.

DECISIONS MODIFICATIVES

Compte tenu des régularisations au titre du FPIC et FNGIR il y a lieu de prévoir les décisions modificatives suivantes :

Recettes au 7325: + 2137 €

Dépenses au 73925 : + 65 € et pour équilibrer au 73923 : + 2072 €

En investissement il y lieu de prévoir les décisions modificatives suivantes (opérations d'ordre)

Recettes au 2031 : +3445 €

Dépenses au 2313 : + 3445 €

Adopté à l'unanimité.

BASSIN D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal reporte sa décision sur le projet de mise en conformité du bassin d'apprentissage de natation d'Henrichemont présenté par le syndicat Intercommunal de construction et de fonctionnement du collège d'Henrichemont. Coût trop élevé pour le bassin d'apprentissage

CREATION SIVY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE)

Monsieur le Maire expose la demande de création du SIVY dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI (fusion SIAAVY et SIETAH avec extension sur notre commune). Ce syndicat a pour but l'amélioration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Yèvre.

Le conseil municipal après délibération reporte la décision.

DIVERS

SAS CHOC FLEURS demande une exonération de CFE

Le conseil souhaite consulter le bilan et connaître le montant de la CFE avant de donner son avis.